



République Française



PRESIDENCE

SECRETARIAT GENERAL

N° 1069-2010/AR/DJA

Date du : 20/04/2010

AMPLIATIONS	
Commissaire Délégué	1
Trésorier	1
DAFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DES	1

ARRETE
modifiant l'arrêté modifié n° 10502-2009/ARR/DJA/SAJGD du 18 mai 2009
portant délégation de signature en matière financière

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PREMIER VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,
ORDONNATEUR DU BUDGET DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu la délibération n° 61-2009/APS du 26 novembre 2009 fixant l'organisation et les missions de la direction de l'Education ;

Vu l'arrêté n° 11738-2009/ARR/DES du 24 décembre 2009 relatif à l'organisation des services de la direction de l'Education de la province Sud ;

Vu l'arrêté n°690-2007/PS du 6 juin 2007 portant nomination du chef de service des bourses et aides aux élèves et étudiants de la direction de l'Education ;

Vu l'arrêté n°1872-2008/PS du 30 décembre 2008 relatif à la nomination du directeur de l'enseignement de la province Sud ;

Vu l'arrêté n°659-2010/ARR/DRH du 16 mars 2010 portant nomination de la directrice adjointe en charge de l'enseignement, de l'action éducatives et des dossiers transversaux de la direction de l'Education de la province Sud ;

Vu l'arrêté n°652-2010/ARR/DRH du 16 mars 2010 portant nomination du directeur adjoint en charge des finances, des bourses et aides scolaires et aux étudiants et des dossiers transversaux de la direction de l'Education de la province Sud ;

Vu l'arrêté n°846-2010/ARR/DRH du 31 mars 2010, portant nomination du chef de service de l'enseignement et de l'action éducative de la direction de l'Education de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 10502-2009/ARR/DJA/SAJGD du 18 mai 2009 portant délégation de signature en matière financière,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 7 de l'arrêté modifié n° 10502-2009/ARR/DJA/SAJGD du 18 mai 2009 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Monsieur Thierry Mabru, directeur de l'Education, reçoit délégation permanente à l'effet de signer au nom du premier vice-président de l'assemblée de la province Sud, l'engagement et la liquidation des dépenses dans la limite des crédits inscrits pour sa direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mabru, la délégation prévue à l'alinéa précédent est exercée par madame Christel Berger, directrice adjointe en charge de l'enseignement, de l'action éducative et des dossiers transversaux de la direction de l'Education, pour les affaires relevant de sa sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mabru, la délégation prévue à l'alinéa 1^{er} est exercée par monsieur Gérard Malaussena, directeur adjoint en charge des finances, des bourses et aides aux scolaires et aux étudiants et des dossiers transversaux de la direction de l'Education, pour les affaires relevant de sa sous-direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Mabru et Malaussena et de madame Berger, la délégation prévue à l'alinéa 1^{er} est exercée par :

- a) par madame Agnès Letellier, chef du service des bourses et aides aux élèves et étudiants, pour les affaires relevant de son service ;*
- b) par monsieur Réginald Courtot, chef du service de l'enseignement et de l'action éducative pour les affaires relevant de son service. »*

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.